

Québec 

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
CONCERNANT CINQ NOUVEAUX PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE  
POUR L'ANNEE 1977-1978



360200  
0077006

77.1

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
CONCERNANT CINQ NOUVEAUX PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE  
POUR L'ANNEE 1977-1978

Avis no 77.1

Québec, le 22 septembre 1977

CONSEIL DES UNIVERSITES  
MINISTRE DE L'EDUCATION  
1111, rue de la Grande-Grande  
Québec (P.Q.)

Lors de sa quatre-vingt-sixième séance, tenue à Québec, le 22 septembre 1977, le Conseil des universités a examiné les recommandations ci-annexées émises par le Comité conjoint des programmes sur l'implantation de cinq projets de nouveaux programmes d'enseignement universitaire pour l'année 1977-1978.

Les recommandations 3, 4 et 5, ci-dessous, modifient les recommandations 22, 23 et 24 de l'avis que le Conseil des universités émettait au ministre de l'Education le 22 avril 1977 (Avis no 76.13).

Au terme de ses délibérations, le Conseil a donc adopté le présent avis qu'il a l'honneur de transmettre au ministre de l'Education:

ATTENDU les recommandations du Comité conjoint des programmes;

ATTENDU l'examen des dossiers qu'il en a fait,

le Conseil des universités RECOMMANDE au ministre de l'Education:

RECOMMANDATION 1

( d'APPROUVER l'implantation, à l'Université du Québec à  
( Montréal, d'un programme de troisième cycle en histoire,  
( conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae Doctor  
( (Ph.D.);

## RECOMMANDATION 2

( d'APPROUVER l'implantation, à l'Université du Québec à  
( Montréal, d'un programme de premier cycle en biochimie,  
( conduisant à l'obtention du grade de Bachelier ès  
( sciences (B.Sc.);

## RECOMMANDATION 3

( d'APPROUVER l'implantation, à l'Université du Québec à  
( Montréal, d'un programme de premier cycle en sciences  
( comptables, conduisant à l'obtention du grade de Bachelier  
( en administration des affaires (B.A.A.);

## RECOMMANDATION 4

( d'APPROUVER l'implantation, au Centre d'études universi-  
( taires dans l'Ouest québécois, d'un programme de premier  
( cycle en sciences comptables, conduisant à l'obtention du  
( grade de Bachelier en administration des affaires (B.A.A.);

## RECOMMANDATION 5

( d'APPROUVER l'implantation, à l'Université du Québec à  
( Chicoutimi, d'un programme de premier cycle en sciences de  
( l'activité physique, conduisant à l'obtention du grade de  
( Bachelier ès sciences (B.Sc.), à la condition que ce programme  
( soit exclu de la liste des programmes reconnus pour fins de  
( formation des enseignants selon les termes du Règlement  
( numéro 4, aussi longtemps que le Service du ministère  
( responsable de l'application de ce Règlement n'avise du  
( contraire.

PH.D. EN HISTOIRE  
(Université du Québec à Montréal)

ATTENDU l'avis d'opportunité favorable rendu par la Commission de la recherche universitaire;

ATTENDU que l'orientation du programme sur l'histoire canadienne et québécoise le distingue des autres Ph.D. en histoire des universités du Québec;

ATTENDU l'importance des activités d'enseignement et de recherche au niveau du 2e cycle à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU la qualité du corps professoral oeuvrant à l'intérieur du département d'histoire;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'appellation des grades universitaires.

RECOMMANDATION

(Le Comité conjoint des programmes recommande au Conseil des universités et à la Direction générale de l'enseignement (supérieur d'autoriser l'implantation, à l'Université du Québec à Montréal, d'un programme de 3e cycle en histoire, (conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.).

ADOPTÉE à la 82e séance du Comité conjoint des programmes le 29 juin 1977.

BACCALAUREAT EN SCIENCES COMPTABLES  
(Université du Québec à Montréal)

ATTENDU les consultations par le Comité conjoint des programmes auprès de l'Office des professions du Québec sur ce projet de programme;

ATTENDU que ce programme apparaît être la réorganisation d'enseignements existants déjà à titre de cheminements à l'intérieur du programme de Baccalauréat en administration des Affaires;

ATTENDU que cette réorganisation serait voulue pour répondre en particulier à l'article 178 a) du Code des professions;

ATTENDU que le grade conféré demeure le même à savoir Bachelier en administration des Affaires (B.A.A.) et que seule l'appellation du programme change;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur les appellations des grades universitaires;

RECOMMANDATION

(Le Comité conjoint des programmes recommande au Conseil des universités et à la Direction générale de l'enseignement supérieur d'autoriser la création, à l'Université du Québec à Montréal, d'un programme de 1er cycle en sciences comptables (conduisant à l'obtention du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.).

ADOPTÉE à la 82e séance du Comité conjoint des programmes le 29 juin 1977.

BACCALAUREAT EN SCIENCES COMPTABLES  
(Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois) (CEUOQ)

ATTENDU les consultations effectuées par le Comité conjoint des programmes auprès de l'Office des professions sur ce projet de nouveau programme;

ATTENDU l'existence au CEUOQ d'un baccalauréat spécialisé en administration comportant deux orientations soit la gestion du personnel et l'administration publique;

ATTENDU que l'implantation de ce nouveau baccalauréat ne constitue qu'un développement cohérent des activités du Centre dans les sciences de l'administration et dans les sciences comptables;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur les appellations des grades universitaires;

RECOMMANDATION

(Le Comité conjoint des programmes recommande au Conseil des universités et à la Direction générale de l'enseignement supérieur d'autoriser la création, au Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, d'un programme de 1er cycle (en sciences comptables conduisant à l'obtention du grade de bachelier en administration des affaires (B.A.A.))

ADOPTÉE à la 82e séance du Comité conjoint des programmes le 29 juin 1977.

BACCALAUREAT EN SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE  
(Université du Québec à Chicoutimi)

ATTENDU la recommandation conditionnelle rendue par le Comité conjoint des programmes à sa 78e séance, recommandation qui a fait l'objet d'un avis conditionnel au ministre de la part du Conseil des universités, le 22 avril 1977;

ATTENDU la distinction entre les activités de formation des enseignants et celles du perfectionnement des enseignants;

ATTENDU l'importance d'offrir des activités adéquates de perfectionnement aux enseignants en exercice;

ATTENDU que la reconnaissance par la Direction générale de l'enseignement supérieur de l'opportunité des cours de ce programme comme activités de perfectionnement pour les enseignants en exercice n'a été portée à la connaissance du Comité conjoint des programmes qu'à sa réunion du 28 avril 1977;

ATTENDU que le "cheminement enseignement" prévu dans ce programme ne répond pas encore aux exigences pour la formation des enseignants à l'élémentaire et au secondaire;

RECOMMANDATION

(Le Comité conjoint des programmes recommande au Conseil des universités de modifier son avis du 22 avril 1977, en levant la condition imposée à l'implantation du programme de baccalauréat en sciences de l'activité physique à l'Université du Québec à Chicoutimi, conduisant à l'obtention du grade de Bachelier ès sciences (B.Sc.).



Conseil des universités  
2700, boul. Laurier  
Tour Frontenac, 8<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy  
G1V 2L8



Gouvernement du Québec  
**Conseil**  
des universités